



SALARIES DESIGNES COMPETENTS

Objectif de la formation

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de répondre aux missions confiées par leur employeur dans le domaine de la protection et de la prévention des risques professionnels.

Public cible

Salariés désignés par l'employeur
Intervenants extérieurs souhaitant se former

4 à 12 participants

Prérequis

Avoir validé l'autoformation gratuite de l'INRS "Bases en prévention des risques professionnels"

Durée

5 jours

Références

Art L4121-1 à 3 ; L4644-1 du Code du Travail
Dir EU 89/391

Contenu indicatif

Votre texte de paragraphe

- Réglementation en vigueur
- Connaître la démarche d'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP) et savoir élaborer un DUERP conforme
- Interpréter et analyser les AT / MP
- Affichages et documents obligatoires
- Nouvel embauché

Encadrement

- Formateur RSST et Auditeur/Rédacteur DUERP

Moyens d'animation

- Apport de connaissance
- Echanges interactifs
- Ludopédagogie
- Mise en situation

Evaluation

- Formative et continue par mise en situation

Obtention finale

- Certificat de réalisation